



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOY, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B., pour les autres villes du royaume.

Mathieu

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 23 avril. — Le ministère anglais a rempli, dans la séance de la chambre des communes d'hier soir, l'engagement qu'il avait pris, il y a deux ans, envers le parlement, de renoncer à l'alien-bill aussitôt que cet acte ne serait plus nécessaire.

Le gouvernement du roi, a dit M. Peel, ne pense point devoir vous demander la prolongation de l'alien-bill, dont l'effet doit expirer au mois de novembre prochain, ni vous proposer aucune mesure qui puisse affecter les étrangers qui jugent à propos de venir s'établir dans ce pays, ou les forcer de le quitter, hors des cas où les sujets même de S. M. y sont contraints par les lois. Les étrangers ne seront plus astreints désormais qu'à faire connaître à l'administration leurs noms et le lieu de leur résidence. Les ministres ne consentiraient certainement point à se dessaisir de ce pouvoir, s'ils n'avaient attentivement observé la conduite des étrangers qui étaient subordonnés à l'action de l'alien-bill, et s'ils n'étaient autorisés à dire qu'il n'existe point le moindre sujet de penser que ces étrangers abuseront des privilèges qui vont leur être conférés. Plusieurs de ceux qui sont dans ce pays ont été obligés de s'y réfugier à cause des dissensions intestines qui malheureusement désolent leur terre natale. Ici, je suis heureux de le dire, ils ont trouvé un asile hospitalier, et reçu les consolations de tous les partis qui, sans distinction, ont sympathisé avec leurs infortunes. Ce serait donc mal reconnaître la générosité anglaise que de faire de cette terre, où au jour de leur malheur ils ont trouvé le repos et la sécurité, un théâtre de cabale et de conspiration. Cela n'est point à craindre, etc.

M. Hobhouse et plusieurs autres membres de l'opposition ont accueilli par de grands éloges la mesure libérale annoncée par M. Peel, et la chambre a accordé à l'unanimité à cet honorable secrétaire la permission de lui présenter en remplacement de l'alien-bill, un autre bill rédigé dans l'esprit indiqué ci-dessus.

Le reste de la séance a été consacré à la discussion d'une motion de M. Smith, tendant à interdire aux magistrats, protecteurs naturels des esclaves dans les colonies, la faculté d'employer en aucune manière des esclaves à leur service. Cette motion, combattue par MM. Wilmot Horton, Canning et Baring, a été rejetée sans qu'il y ait eu division.

FRANCE.

Paris, le 25 avril. — On assure que M. le procureur du roi a interjeté appel à minima du jugement rendu par le tribunal de police correctionnelle contre M. l'abbé de la Mennais.

M. Théodore Monnier, d'Angers, ancien officier supérieur, chevalier de la légion d'honneur, qui a été rayé des contrôles de l'armée en 1822, pour avoir pris du service en Grèce, vient d'embrasser le protestantisme.

Des voleurs se sont introduits, la nuit dernière, dans l'atelier du changeur Joseph; pour y pénétrer, il leur a fallu briser les barreaux de fer dont la croisée est garnie. On dit qu'ils ont volé pour 2000 francs de cendres non lavées et une grande quantité de galons destinés à la fonte. Les soupçons se sont portés sur un ouvrier que M. Joseph avait renvoyé depuis peu de jours: la police s'est transportée chez lui. Nous ignorons encore quels ont été les résultats de cette recherche.

Le 3^e régiment de dragons en garnison à Lille suit en ce moment de mode d'instruction qu'on n'a pas encore remarqué dans cette ville, depuis des régiments de cavalerie qui y ont tenu garnison. Chaque jour, depuis le 1^{er} avril, un peloton en tenue de route, armes et bagages, portant le fourrage nécessaire pour quatre jours de marche, sort de la ville sous le commandement d'un officier, chargé d'aller à la découverte de tel ou tel point qui lui est désigné, en prenant toutes les précautions nécessaires à la guerre. A son retour, il fait un rapport détaillé dans lequel il décrit le terrain qu'il a parcouru ainsi que le lieu sur lequel il a été dirigé et les chances que l'un et l'autre présenteraient aux différentes armes en cas d'attaque ou de défense.

Ce mode d'enseignement militaire est très avantageux pour les jeunes officiers, qu'il accoutume à juger habituellement le terrain qui s'offre à leurs yeux.

La Gazette de Lisbonne fait connaître que dans une audience particulière accordée à sir W. A'Court par la princesse régente, le diplomate a offert à S. A. R., ainsi qu'au Portugal, au nom du gouvernement anglais, la même amitié et le même appui qu'il avait offert au feu roi. Sir W. A'Court a ajouté que, pour preuve de ces sentimens, S. M. B. conservait son escadre dans le Tage, qu'elle était désignée à rendre au gouvernement portugais les mêmes services qu'elle rendrait à S. M. B.

La cour royale de Toulouse a rendu le 19 de ce mois son

arrêt dans le procès de la revue méridionale. M. Romiguières, défenseur des prévenus a improvisé une plaidoirie éloquentes qui offre plusieurs passages sublimes. Nous en citons les traits suivans, où l'orateur peint les malheurs des Grecs, les derniers désastres de Missolonghi, et la froide apathie des cabinets européens.

« Quel moment choisirait-on d'ailleurs pour comprimer la pensée, vexer les écrivains, environner le clergé de l'inviolabilité réclamée pour lui par les premiers juges? Celui où éclate le vaste système de l'invasion du spirituel dans le temporel!

« Les amateurs de ces projets d'envahissement prétextent leur piété, leur désir de faire triompher la religion et la croix. Ah! que, si telle était leur unique ambition, l'occasion est belle!

« Lorsque le dernier des Constantin tomba sous le cimeterre du féroce Mahomet II, le pape, les évêques d'Italie et de France, oubliant les discordes du concile de Florence et le déplorable schisme des églises d'Orient et d'Occident, armèrent, publièrent une croisade, appelèrent les croisés à Ancône. Des divisions entre les princes catholiques firent avorter ces préparatifs. Du moins les lévites avaient fait leur devoir.

« Aujourd'hui une population entière périt en masse. En un jour, en un instant, elle donne plus de martyrs que n'en firent les persécutions des Tibère et des Dioclétien. On dit que sur cette plage désolée, des Français souillent le nom sacré de la patrie en prêtant leur odieux secours à l'infâme musulman.... Un seul Français nous lave de cet affront.... et ce Français est un prosaïque!... Oh! quel beau sujet de stations pour une armée chrétienne et française qu'une expédition dans la Grèce, sous le double étendard des tis et de la croix!...

« Vénérable patriarche de Constantinople, bien autrement persécuté, martyrisé que ne le furent les deux derniers chefs de l'église catholique, et vous, chastes filles de Scio, victimes à la fois de la plus effrénée lubricité et de la plus inconcevable barbarie, vous à qui le Turc arrachait à la fois la virginité et la vie;.... Ruines fumantes, marais ensanglantés de Missolonghi;.... Faible et héroïque garnison, si pieusement résignée à la mort, encore debout pour défendre ces milliers de femmes, d'enfans, de vieillards confiés à ta garde, Grecs, morts ou vivans, combien vous tressailleriez si la croix latine, s'élançant au secours de la croix grecque, les trompettes françaises vous annonçaient des vengeurs!

« Mais non.... le Grec est schismatique! gloire au croissant!.... Les Grecs sont des rebelles! protection à la légitimité du Grand-Turc!.... Et dans les nombreuses prières du jubilé, pas un mot pour nos frères d'Orient!

« C'est, dit-on, qu'il faut rester en France pour veiller sur la conspiration qui tend à renverser l'autel pour renverser le trône; et les premiers juges en proclament l'existence, eux qui reculérent, l'an passé, devant l'idée de faire du sieur d'Aldéguier un fauteur du régicide, en ont fait tout à l'heure un décide.

« Une conspiration! oui, elle existe; elle est flagrante; elle couvre la France de son immense réseau. Signalée non-seulement par les écrivains libéraux, mais par les Fidèles, les Châteaubriand, les Montlosier; signalée par les cours royales de Paris et de Douai, elle est enfin dénoncée au roi par les évêques de France!

« Quant à celle qui tendrait au renversement de l'autel et du trône, elle n'existe pas. Ceux qui l'allèguent n'y croient pas. »

L'orateur tire ici ses preuves de l'état de la France, de la direction des esprits, et de la nature des produits modernes de la pensée.

« Non continue-t-il, on ne veut ni renverser les autels, ni renverser le trône.

« Mais nous voulons ce que voulait Bossuet, qui, n'en déplaise au journal ecclésiastique de Rome, n'était pas un hérétique; ce que doivent vouloir les princes qui n'ont pas oublié l'histoire des rois rasés, tonsus, cloîtrés, interdits, assassinés.... Nous voulons un roi libre de toute domination extérieure et qui ne relève que de la charte. Nous voulons un clergé, des principes qui ne placent pas l'état dans la religion, quand, aux yeux de la loi civile et politique, la religion ne fait qu'une partie de nos institutions. Surtoit nous ne voulons pas qu'il soit permis à un évêque de provoquer la contre-révolution dans ses lettres pastorales et dans ses mandemens, d'outrager la plus sainte des autorités, l'autorité de la chose jugée. Nous ne voulons pas les suites... ombres du dernier des Valois..

(Ici de nouveaux et nombreux applaudissemens interrompent l'orateur.)

M. le procureur-général requiert qu'il soit enjoint au public de se contenir, et à l'avocat de rentrer dans son sujet.

La cour se levait pour opiner. M. Romiguières demande à être entendu.

« Messieurs, dit-il, je suis entièrement dans mon sujet, car je combats un des motifs du jugement attaqué. Du reste, j'ai fini... Elle est irrégulière (faisant allusion aux applaudissemens)... Mais je ne trouverais pas une aussi belle péroraison, et je n'ai plus qu'un mot à vous dire.

• Lorsque sans ambition de plaire, le magistrat plaît à l'opinion publique, il en reçoit sa plus digne récompense... »

Cour d'assises de la Seine.

Les Italiens accusés de l'assassinat commis sur la personne de M. Joseph, changeur au Palais-Royal, ont comparu aujourd'hui devant la cour d'assises. Ce sont deux jeunes hommes. Le premier, Malagutti, a vingt-trois ans. Il est né à Bologne, où il a déjà été condamné à huit mois de prison pour avoir tué un voleur; il exerçait à Paris la profession de serrurier mécanicien. Le second Ratta, n'a que dix-neuf ans; sa physionomie paraît assez douce; il était employé à l'imprimerie royale comme ouvrier.

D'après l'acte d'accusation et les aveux qu'ils ont fait pendant l'instruction du procès, c'est Malagutti qui a conçu le projet de voler un changeur, projet auquel Ratta consentit à prendre part.

Pour parvenir à ce but, ils avaient déjà coupé le grillage en fil de fer; mais, comme on s'en aperçut, les précautions que l'on prit empêchèrent la consommation du vol. Ils résolurent alors de voler l'un des changeurs du Palais-Royal, et la boutique de M. Joseph, dans laquelle ils remarquaient moins de personnes employées à la garde du comptoir, fut choisie par eux. Malagutti était d'avis qu'il fallait tuer: aussi avait-il fabriqué des stiletts avec des broches pointues, longues de neuf pouces environ, et fixées à des manches de lime.

On sait qu'ils se présentèrent chez le changeur sous le prétexte de demander à changer des pièces d'or; que Malagutti tira de sa poche des pièces de monnaie qu'il laissa tomber, et que c'est en faisant semblant de les chercher que Malagutti parvint à entraîner M. Joseph dans l'arrière-boutique, où il lui porta plusieurs coups de stilet; mais, comme il ne pouvait à lui seul venir à bout de M. Joseph, qui se débattait, il cria à son camarade: *Picci* (frappe), et Ratta répondit à ce cri par plusieurs coups de stilet.

Un dernier coup de stilet fut donné par Malagutti dans le bas-ventre et M. Joseph s'évanouit après l'avoir reçu. L'arme demeura dans la plaie. Je lui ai donné le coup de grâce, dit Malagutti; prends l'or. Ratta s'empara de celui qui était exposé sur le devant de la boutique.

Aujourd'hui, ils ont persisté dans leurs aveux; mais ils ont prétendu qu'ils ne voulaient pas tuer; que leur dessein était seulement de faire peur; voilà pourquoi ils étaient armés.

M. Joseph a été le premier témoin entendu. Il était extrêmement ému. Il a demandé qu'on lui fit grâce à ses assassins.

On sait qu'ils ont été arrêtés à l'une des barrières de Paris. Ils avaient caché leur or dans un trou hors des murs. Ils furent le chercher pour le cacher dans une meule creusée au centre. Ratta avait huit mille fr. dans son chapeau; un employé de l'octroi s'apercevant que cet homme avait quelque chose de pesant sur la tête, crut qu'il entrait des marchandises en fraude, et lui enjoignit d'entrer au bureau pour examiner ce qu'il portait, et la police qui les suivait se saisit de leurs personnes quelques instans après.

Ratta, pendant les débats, a baissé la tête et a souvent pleuré: il n'a pas voulu regarder les stiletts qu'un huissier lui présentait pour les reconnaître. Malagutti était calme.

Ils ont été condamnés tous deux à la peine de mort.

— Aujourd'hui, la chambre des pairs a rejeté par 132 voix contre 54, l'art. additionnel proposé par la commission au projet de loi relatif à l'indemnité de St.-Domingue.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 24 avril.

L'ordre du jour est l'ouverture de la discussion sur le projet de loi concernant le règlement des comptes définitifs de l'exercice de 1814.

M. Labbey de Pompières a la parole contre le projet arrivant au budget de l'intérieur, l'orateur s'exprime en ces termes:

J'arrive à ce ministère si habile à la dépense, si lent au travail, cité par la commission royale pour ses retards dans la transmission des documents relatifs à la comptabilité, et auquel M. de Marbois a tracé d'une main sûre et savante les devoirs imposés à un ministre digne d'une telle place: mais vaines paroles; elles n'ont point été entendues du monseigneur breton. Le noble pair s'était exprimé en trop bon français.

Si les reproches adressés de toutes parts à M. Corbière sur sa lenteur à s'occuper des affaires générales sont mérités, je dois à la vérité d'affirmer qu'il est tels intérêts particuliers qui réveillent sa paresse.

Depuis qu'on de nos collègues a dit que la présidence du conseil serait plus convenablement placée à l'intérieur qu'aux finances, depuis qu'un autre a proclamé ce ministre l'administrateur en chef de nos ménages, M. le comte a pensé que ses attributions étaient sans bornes, l'esprit d'envahissement l'a saisi; il a voulu jouir de toutes les gloires, même de celle de directeur de théâtre; il s'est fait monarque du Vaudeville; il s'est emparé de la propriété de deux cents citoyens qu'il voulait ruiner en dépit d'arrêts, on dernier ressort, rendus pour mettre fin à la malversation et au gaspillage que son excellence protégeait. Enfin, c'était l'hydre qui dévorait ses sujets, et la toute puissance seule a pu lui ravir sa proie.

L'orateur termine en rappelant les vues d'économies développées autrefois par MM. Corbière et de Villèle, simples députés, et se plaint que ces messieurs, devenus ministres, au lieu de diminuer les dépenses, les aient accumulées.

Après quelques légers débats les art. 1 et 2 sont adoptés.

L'article premier annule 4,743,279 francs de crédits, accordés aux divers ministères.

L'art. 2 annule 5,353,951 f. de crédits affectés au service des départemens pour les dépenses variables et pour celles du cadastre.

Les débats s'ouvrent sur l'article 3 qui accorde un supplément de crédits de 25,756,238 f. aux divers ministères; la discussion en sera continuée demain.

M. Casimir-Périer a déposé sur le bureau la proposition suivante, qui sera discutée demain en séance publique:

« Conformément à l'article 115 de la loi du 28 avril 1816, qui place, de la manière la plus spéciale, la caisse d'amortissement sous la surveillance et la garantie de l'autorité législative, j'ai l'honneur de proposer à la chambre qu'il soit formé une commission à l'effet d'examiner si les rachats faits par cette caisse, et qui ont eu lieu uniquement en 3 p. 100, ne constituent

pas une infraction matérielle à la loi du 28 avril 1816, et s'ils n'ont pas porté atteinte au crédit de l'état, ainsi qu'aux intérêts des porteurs de 5 p. 100, qui ont été dépouillés par là de la garantie protectrice de l'amortissement, consacrée par cette loi.

Cours de la bourse du 25 avril. — Rentes 5 p. 0/0. Jouiss. du 22 sept. 1825, 96 fr. 90 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. 00 — Rentes 3 p. 0/0, jouiss. du 22 déc., 65 fr. 05 — Act. de la banque, 2015 00. c. Emprunt royal d'Espagne 1826, 144 1/4. — Emprunt d'Haïti, 765 fr. 00 c. La fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures 00 fr. 00 c. Trois pour cent A 3 heures 64 fr. 00 c.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 28 AVRIL.

On mande de Trieste, le 14 avril.

« Des lettres de Corfou, du 28 mars, annoncent qu'Ibrahim-pacha a de nouveau attaqué, les 23, 24 et 25 mars, Missolonghi de tous les côtés, mais qu'il a été repoussé avec une très grande perte, et que le 25, il a été blessé mortellement au moment où il voulait monter à la brèche, qui était déjà ouverte. L'enthousiasme pour les défenseurs de Missolonghi est à son comble dans les îles Ioniennes. »

(Gazette d'Augsbourg.)

— Il paraît qu'une bande nombreuse de malfaiteurs a organisé le vol dans la province du Brabant septentrional. Outre les cinq individus dont la brigade de Boxtel a si heureusement déjoué les complots dans la nuit du 15 au 16, on vient d'en arrêter encore six autres. On a découvert dans leurs demeures quantité d'objets enlevés de nuit avec effraction, et qui ont été reconnus par les propriétaires.

(Courrier.)

— On a su par des journaux étrangers que le cabinet russe avait envoyé à Constantinople un ultimatum, par lequel il exige que la Valachie et la Moldavie soient évacuées par les Turcs; et qu'à défaut de son adhésion, la Porte ottomane est menacée d'une invasion de troupes russes; un journal de La Haye ajoute que le duc de Wellington, au nom du cabinet anglais, aurait appuyé cet ultimatum, auquel il doit être répondu sous six semaines.

(Journal de la Belgique.)

— Le Journal de Bruxelles, en rendant compte de la quatrième représentation de la Dame blanche, épuise toutes les formules possibles d'éloges; qu'on en juge par cette seule phrase: « Ce mot de chef-d'œuvre, le complément du langage hyperbolique dans les arts, semble insuffisant et presque mesquin quand on l'applique à la partition de la Dame blanche. » Que restait-il à dire après cela.

Prohibition d'enterrer dans les églises. — L'empereur du Brésil ayant résolu de mettre un terme à la coutume superstitieuse d'enterrer les morts dans les églises, dans les catacombes ou dans les cimetières de l'intérieur de la capitale, ce qui nuit à la salubrité de la ville et donne lieu à beaucoup de maladies parmi les voisins de ces lieux de corruption, a ordonné que l'on prit les mesures convenables pour faire cesser cet abus.

Tout ce qui regarde la Grèce est devenu une question d'ordre du jour. Tout ce qui peut faire connaître cette héroïque contrée est recherché et lu avidement. Nous ne craignons donc pas d'emprunter encore quelques détails sur Athènes à l'excellent ouvrage de M. le comte Pecchio, la Grèce au printemps de 1825, que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de citer.

ATHÈNES. — « Je m'éveillai le matin sous le ciel riant de l'Attique; je cherchais des yeux, avec empressement, le Pirée, l'Antique et célèbre Pirée; et je découvris, avec douleur, un port peu sûr et quelques ruines semées çà et là près de la mer; mais je regardai plus loin et j'aperçus le Panthéon s'élevant au-dessus de l'acropole d'Athènes, magnifique récompense de toutes les fatigues du voyage. Après deux heures de marche parmi les oliviers et les vignes j'entraî dans Athènes. Les rues étaient remplies de pallicares; mais les maisons étaient vides et démeublées. En hiver, la population varie de douze à quatorze mille âmes; en été, il ne reste que trois mille hommes pour la défense de la ville. La forteresse de l'acropole n'exige qu'une garnison de cinq cents hommes. Elle est abondamment pourvue d'eau et de provisions de toute espèce. Le général Gouras, l'a mise en état de soutenir un siège de deux ans. La ville n'est protégée que par un mur, derrière lequel on place, selon que l'occasion l'exige, deux ou trois mille tirailleurs. Ce serait une triste défense contre des troupes régulières européennes; mais pour arrêter une armée turque, il suffit d'un mur. En 1822, un fossé a sauvé Missolonghi de l'invasion de vingt mille Turcs... Si les Turcs voulaient prendre Athènes de force, ils n'achèteraient de leur sang que quelques morceaux de pierres. À l'exception de quelques maisons, le reste de la ville n'est qu'un amas de ruines désertes.

C'est dans le Pnyx, maintenant hors des murs que le peuple se réunit encore dans les temps de tranquillité. C'est là que l'année dernière, furent élus les représentans d'Athènes. Quand la ville est menacée des incursions des Turcs, le peuple se rend habituellement sous la magnifique portique du temple de Thésée, d'où l'on découvre une grande étendue de pays.

Un soir, le bruit se répandit que les Turcs étaient à Marathon; aussitôt tous les pallicares coururent à leur poste. Je fis le tour des murailles pour observer leur manière de monter la garde. La garnison, dont la plus grande partie était formée de citoyens d'Athènes et de paysans de l'Attique, passa la nuit sur les murailles, tandis que d'autres, enveloppés dans leurs capotes, dormaient en plein air. Le mot d'ordre, donné de la citadelle

répétait de bouche en bouche sur toute la longueur des remparts. La nuit était obscure; une seule lanterne brillait dans l'acropole, au sommet d'une vieille tour. C'était là qu'était renfermé le général Odyssée, qui, après avoir combattu des premiers pour la liberté de la Grèce, devint en peu de mois, rebelle à sa patrie...

Il y a depuis long-tems à Athènes une école ou lycée, dans laquelle on apprend le grec, l'italien et l'histoire. Elle possède une petite bibliothèque, et compte environ une soixantaine d'écoliers.

Depuis la révolution, on a établi deux écoles d'enseignement mutuel, l'une de garçons, l'autre de filles. La première fut ouverte au mois d'octobre 1824, et la seconde au mois de janvier suivant. Chacune de ces écoles a plus de cent élèves. Elles ont été depuis peu transférées à Salamine, ainsi que la presse qui sert à l'impression d'un journal dirigé par Psilla, jeune homme aussi distingué par ses talens que par son patriotisme.

HISTOIRE GÉNÉRALE, PHYSIQUE ET CIVILE DE L'EUROPE,

Depuis les dernières années du cinquième siècle jusques vers le milieu du dix-huitième, par le comte de Lacépède.

A en juger par la lecture du discours préliminaire et même des 2 premiers volumes, dont le second finit à peu près avec le règne de Charlemagne, cet ouvrage pourra être rangé au nombre des productions essentiellement philosophiques. Fidèle aux préceptes d'une inflexible impartialité, M. de Lacépède n'a pas envisagé l'histoire comme un arsenal où l'esprit de parti cherche les armes pour soutenir un système embrassé d'avance dans l'intérêt de telle forme de gouvernement, ou de telle opinion, mais plutôt comme une mine féconde en exemples de tout genre et en leçons très variées qu'il cherche à reproduire dans leur pureté native et sans paraître s'inquiéter des conséquences que l'on peut tirer de leur diversité. Toutefois, il ne recule pas, comme M. de Barante, devant la tâche d'exposer lui-même les réflexions que lui inspire son sujet, et en cela il nous semble avoir un mérite de plus que l'illustre auteur de l'histoire des ducs de Bourgogne.

Le *scribitur ad narrandum* (1) ne nous paraît pas l'unique précepte toujours bon à suivre, et il fallait peut-être toute la variété dramatique des événemens choisis pour sujet par M. de Barante, pour qu'on ne soit pas tenté en lisant son ouvrage de traduire son épigraphe par *scribitur ad scribendum*.

En apprenant que M. de Lacépède, sans renoncer à présenter ses observations que lui suggère son sujet a évité avec soin l'esprit de système, ceux qui sont plus touchés, dans une histoire, de l'unité épique, si je puis m'exprimer ainsi, que de l'impartiale exactitude du narrateur, seront tentés de craindre peut-être que l'absence de *but* ne répande de la froideur dans la composition, parcequ'il est plus facile d'entretenir un vif intérêt dans un récit qui tend vers un point déterminé, que dans une narration qui semblerait devoir marcher au hasard faute de *but*.

Il n'en est pas ainsi: l'auteur a un but, et celui qui comment le mieux aux écrivains qui s'occupent de l'histoire. Le *but* n'est pas de rien prouver, mais de chercher ingénument et d'exposer de même la marche de la civilisation. Il ne s'efforce point, pour flatter notre désir, de cacher ou d'altérer les faits qui pourraient faire craindre parfois qu'elle ne fût retrograde; il développe sans timidité les causes qui l'ont ralentie; mais il expose aussi, avec complaisance, les faits qui semblent établir son invincible prédestination à rompre ou franchir tôt ou tard tous les obstacles qu'elle rencontre.

Tout ce que cette vérité a de consolant n'a pas séduit M. de Lacépède au point de le porter à faire de son histoire une chose qui eût pour objet de la prouver, mais il a trouvé qu'elle nécessitait assez souvent des faits nombreux qui remplissent la grande période qu'il a choisie, pour en faire l'objet le plus habituel de ses réflexions, et en quelque sorte un point de mire qu'il tâche de ne jamais perdre de vue, lors même que son impartialité le force à s'en éloigner avec la barbarie du moyen âge. Voilà ce qui donne la vie, le mouvement, l'intérêt le plus puissant et l'unité la plus majestueuse à ces faits multipliés et nombreux qui remplissent l'histoire depuis Clovis jusqu'à Charlemagne et que l'on trouve si confus et si rebutans dans la plupart des autres historiens.

L'histoire générale de M. de Lacépède est *physique et civile*, et dans ce rapport elle offre un caractère particulier assez remarquable. M. Dulaure, dans sa belle *Histoire de Paris* (2), avait déjà montré les ressources qu'offre à l'histoire politique l'étude approfondie des changemens que le tems et les hommes ont fait subir à la surface du globe; mais il appartenait à un savant naturaliste d'exploiter en grand les richesses de cette mine féconde au profit de l'histoire générale.

Le style de ces deux premiers volumes et même du discours préliminaire n'est pas toujours égal, et quoiqu'en disent les éditeurs, on sent trop souvent en le lisant que l'élegant et magnifique écrivain de Buffon n'avait pas mis la dernière main à cette composition. L'éclat même de quelques parties plus soignées accuse assez celles que l'écrivain n'a pas eu le tems de revoir à loisir. Partout on retrouve cette abondance d'expressions et d'images qui, dans tous les écrits de M. de Lacépède répond à la richesse de son vaste savoir, de sa sage raison, de sa sensibilité profonde et de sa brillante imagination; mais un goût sévère aime parfois à retrancher de cet excès de luxe qui nuit à la précision et à la vigueur du style.

(1) Epigraphe de Quintilien, prise par M. de Barante.
(2) Voltaire est peut-être encore le premier qui ait indiqué dans sa *Philosophie de l'histoire*, le parti que l'historien pouvait tirer de l'étude de la nature. Depuis, Volney, Humboldt et quelques autres en ont fait diverses applications à quelques contrées; mais M. de Lacépède est, je pense, le premier qui l'ait appliquée à l'histoire générale de l'Europe.

Qu'on lise, dans le discours préliminaire, l'exposé des causes de la grandeur et de la décadence de l'empire romain, où M. de Lacépède a trouvé le moyen de résumer et d'enrichir encore, dans un espace très resserré, les rapides aperçus de Bossuet et de Montesquieu; que l'on examine attentivement le tableau de la Germanie et des Gaules, l'état des arts dans l'empire romain au cinquième siècle, et l'on sera convaincu que l'auteur de ces belles pages aurait lui-même reconnu l'excessive facilité qui a dicté beaucoup d'autres parties.

Nous terminerons par une courte citation que nous ne choisissons pas dans les morceaux brillans que nous venons de signaler, parce que nous préférons donner une idée de l'emploi qu'il sait faire de ses connaissances géologiques pour éclaircir l'histoire, et parce que cette citation de l'histoire physique de notre Europe est elle-même, au moins autant que l'histoire politique, une preuve des progrès que nous avons fait en civilisation.

Voici le tableau que présente l'auteur de l'état des contrées qui composaient l'empire français il y a quelques années:

« Si l'on jette les yeux sur la mappe-monde, on verra aisément que sur aucune partie de la surface du globe on ne peut rencontrer vers les mêmes degrés de latitude, un espace aussi grand, aussi fertile, aussi bien entouré de barrières naturelles, aussi arrosé par de larges rivières, offrant tant de ports, d'embouchures, de fleuves, de rivages hospitaliers, montrant par tout tant d'éléments de l'agriculture, de l'industrie, du commerce, de la navigation, et si favorable à cette culture du sentiment et de l'esprit, que produisent nécessairement la pureté du ciel, la douceur de la température, la beauté du pays, la variété des images, la force des sensations, la vivacité des idées, les communications sans cesse renouvelées et cette espèce d'électricité morale qui enfante les prodiges. »

Opposons maintenant à ce tableau, que j'abrège, celui d'une partie de l'Europe à la fin du 5^e siècle :

« Dans quelques contrées de l'Espagne, et surtout de la Gaule, où les Romains n'avaient, pour ainsi dire, que des colonies, ou des places fortes, et des camps retranchés, il s'en fallait de beaucoup que le pays présentât un aspect très différent de celui de l'antique Germanie.

« Il montrait encore une grande partie de ces vieilles forêts que le tems et la superstition avaient consacrées. Des pluies bien plus abondantes qu'à des époques beaucoup plus rapprochées de nous, tombaient sur ces bois élevés et immenses; le cours des eaux que l'art n'avait encore ni réglé, ni débarrassé de ses obstacles, arrêté sans cesse par les rochers, par les bouleversements et par les arbres entassés, formait, sous ces forêts épaisses, des marais inabondables, repaire fangeux des insectes et des reptiles, et retraite obscure des animaux dont l'humidité est le premier besoin, ainsi que de ceux qui y cherchoient un azile contre les peuples chasseurs, dont la principale occupation était de les poursuivre. Le soleil de l'été ne pouvant dessécher qu'à demi ces terrains inondés, des vapeurs pestilentielles s'en élevaient pendant la saison des chaleurs, et répandaient autour de ces cloaques les maladies et la mort. Les savanes noyées de l'Amérique méridionale, décrites par tant de voyageurs et si bien peintes par l'illustre baron de Humboldt, donnent une image de ces marais dangereux et boisés, dont nous pouvons encore voir les restes et les produits réunis en bles dans les tourbières, les troncs d'arbres plus ou moins altérés et les débris de végétaux encore indigènes que l'on découvre en fouillant la terre dans plusieurs vallées de l'Europe ou d'autres portions de l'Europe et qu'il faut cependant se garder de confondre avec des débris ou des empreintes de végétaux qui ne croissent plus sur le sol Français ou d'ailleurs, et qui y ont été enfouis à des profondeurs plus ou moins considérables à l'époque des révolutions physiques bien antérieures aux premières ères de l'histoire. »

Van Helst.

Par arrêté royal du 17 de ce mois, la commission permanente du syndicat d'amortissement a été autorisée à émettre son plan d'une négociation pour le placement d'un capital de quarante millions en certificats de rentes remboursables sur les domaines, provenant de la négociation de cent millions de florins, ouverte par avis du 19 juin 1824. Cette négociation est destinée:

Premièrement, à l'effet de trouver les fonds nécessaires pour satisfaire aux obligations, sous lesquelles les domaines ont été cédés au syndicat d'amortissement, par la loi du 27 décembre 1822. (*Journal officiel*, n° 59.)

Deuxièmement, à couvrir les frais de réparation des dommages essayés par des tempêtes et hautes marées du mois de février 1825, et évalués par la loi du 3 mars 1825 (*Journal officiel*, n. 31), à une somme de huit millions de florins.

Troisièmement, à l'effet de pourvoir aux besoins des possessions d'outre-mer, fixés par la loi du 23 mars 1826 (*Journal officiel*, n. 12), au montant de vingt millions de florins.

La prédite négociation servira en outre, à faire cesser la difficulté que les acquéreurs des domaines éprouvent à se procurer les certificats de rentes remboursables, nécessaires au paiement des prix de leurs acquisitions, ainsi qu'à satisfaire au désir de plusieurs porteurs de la dette différée, de pouvoir convertir ladite dette et les billets de sort y appartenans en valeurs portant intérêt, et d'être admis par anticipation à l'échange en date active, des billets de sort, sortis au tirage, fait en vertu de la loi du 25 décembre 1824 (*Journal officiel*, n° 77), pour les années 1827, jusques et y compris 1849.

(Les billets de sort, sortis pour les années 1827-1849, avec un capital de f. 1000 de la dette différée, pour chaque billet de sort, seront reçus pour un capital en dette active, déclinant successivement par année de f. 935 50 à 259.)

Un arrêté royal du 18 de ce mois, porte que le blanchissage des cotons à l'usage des imprimeries de coton, est compris sous la dénomination générale de *blanchisseries* employées dans le règlement établi par arrêté du 10 juin dernier, relatif à l'exemption de l'accise sur le sel brut, et que par conséquent ce règlement est aussi applicable aux imprimeurs de toiles de coton qui les blanchissent eux-mêmes.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Nous avons annoncé, il y a quelque tems, que l'université de Gottingue, se trouvant réunir en ce moment trois professeurs distingués qui ont accompli leur cinquantième année de professorat, avait organisé en leur honneur la célébration d'un *jubilé*. Celui-là du moins n'a été troublé par aucun de ces contretems qui feraient croire ailleurs que *jubilé* signifie *pénitence* ou *affliction*. A l'occasion de cette fête donnée à MM. Blumenbach, Eichhorn et Stromeyer, on a frappé une médaille d'argent très remarquable par la beauté de l'impression. C'est une Minerve prête à distribuer trois couronnes. L'université de Gottingue en a envoyé une à notre université, au nom de la communauté d'intérêts et de sentimens qui doivent unir étroitement tous ceux qui ont pour tâche de propager le culte des lettres et comme une marque particulière d'estime pour les professeurs de l'université de Liège. *Vaut.*

Samson, jadis acteur de l'Odéon, attaché aujourd'hui au théâtre français, vient de faire représenter avec succès une comédie nouvelle en trois actes et en vers, intitulée : *la belle Mère et le Gendre*. Le but de cette comédie dit un journal français, est un peu triste : il tend à prouver que la paix dans les nouveaux ménages est presque toujours troublée par la présence des grands parens ; que l'autorité maternelle cesse après la bénédiction nuptiale ; et que deux jeunes époux commettent une grande imprudence en admettant un tiers dont les goûts, et les habitudes du commandement sont en opposition avec cet axiome de justice : que chacun est maître chez soi. Cette vérité triste, mais incontestable, M. Samson l'a développée avec talent. Les caractères sont bien dessinés ; le dialogue est comique et naturel, tout décele enfin dans cet ouvrage un esprit d'observation peu commun, et une connaissance du monde qu'un comédien livré à l'étude de son art trouve rarement l'occasion d'acquérir. *J. Rogel.*

COMMERCE ET INDUSTRIE.

Une lettre particulière, datée de Mexico, le 1er février dernier contient quelques nouvelles intéressantes sur les progrès de la prospérité de ce pays. Les détails sont empruntés en partie dans le mémoire présenté au congrès de Mexico par le ministre des finances. Tout est exposé dans ce document avec la plus grande exactitude et livré à l'examen du public.

Le revenu effectif de l'année dernière a excédé les évaluations de plus d'un million de dollars. Voici l'évaluation de l'année actuelle :

Revenu	17,658,942 dollars.
Dépense	16,666,463.

L'intérêt des emprunts étrangers est compris dans la dépense. Les droits de douane doivent être réduits à 34 o/o ; en outre un grand changement doit être apporté dans le tarif pour l'évaluation sur laquelle les droits sont perçus, de sorte que la réduction sera réellement plus considérable. Les recettes des douanes de la Vera-Cruz et d'Alvarado dans le mois de décembre ont été de 600,000 dollars.

On a frappé à la monnaie de Mexico, pendant l'année dernière, pour une somme d'un million de dollars par mois, terme moyen. Le résultat du monnayage sera probablement doublé dans le cours de cette année, et il n'y a pas de doute qu'en 1827 on ne frappe pour 30 millions de dollars.

Une feuille de Lyon annonce qu'il existe maintenant en cette ville 20,101 métiers pour la fabrication de soieries, dont 913 seulement sont en repos.

BOURSE D'ANVERS, du 27 avril. — EFFETS PUBLICS. — Ils restent dans la même situation.

CHANGES. — L'Amsterdam court s'est fait à la cote ; le Londres n'a pas été demandé ; le Paris s'est traité à la cote ; le Francfort court et six semaines ont été offerts ; le papier à trois mois s'est placé à la cote ; le Hambourg a été demandé à la cote.

MARCHANDISES. — Il s'en est peu vendu.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	318 0/10 p.	P	
Dette activ.	52	Londres.	4075 1/2	P	4072 1/2 P
Différée.		Paris.	47 1/8 0/10	46 1/3 1/6 0/10	46 5/8 0/10
Obl. du S.		Franc.	35 3/8	35 1/4	P 35 1/16
Act. S. C.	83 1/2 P	Hamb.	35	A	

BOURSE D'AMSTERDAM, du 26 avril. — Dette active, 51 3/4 52 1/2 52. Différée, 137 1/6 778 1057 1/2 28. Bill. de chance, 17 3/4 18 1/4 17 7/8. Synd d'am. 93 93 3/4 118. Rentes remb., 85 1/4 314 3/8. Lots de 100. Act. soc. de comm. 83 1/2 84 83 3/8.

PRIX DES GRAINS, à Liège, du 27 avril.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. fl. 5 55 c.
" de seigle, récolte de 1825, prix moyen. fl. 4 28 c.

TEMPÉRATURE DU 28 AVRIL.

A 9 h. du mat. 6 au-dessus 0 ; à 3 h. ap. midi, 8 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 27 avril. — Naissances : 4 garç., 4 filles.

Mariages 2, Savoir ; Entre

François-Auguste Ghilain, receveur des taxes municipales, faubourg Sainte-Marguerite, et Hubertine Borsu, sans profession, même faubourg.

Jean Michel Joseph Ignace Evrard Eusebe Kreitz, employé domicilié à Aix-la-Chapelle, et Anne Marie Hanen, sans profession, place Saint-Jean.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

(12) Lundi prochain 1er mai, vers les 3 heures de relevée on vendra chez P. H. J. DUVIVIER, rue Velbruck, 12 Estampes encadrées.

(9) Cheval ardennois prenant 6 ans, servant à la selle et au cabriolet, sera à vendre, lundi 1er mai, à l'hôtel du grand-cerf, rue du Dragon-d'Or.

Belle vente de chevaux.

Mardi trois mai 1826, à midi, chez Lekeux, aubergiste, à Chokier, le notaire DELVAUX, vendra vingt-quatre bons chevaux, voyants et aveugles, propres au labour, pour les diligences et voitures et à tous usages. A crédit.

Il sera procédé par le ministère de maître DIEREN, en son étude à Diekirch, le lundi vingt neuf mai 1826, à dix heures du matin, à la vente publique de bois domaniaux, dépendans de l'inspection des eaux et forêts de Diekirch, grand duché de Luxembourg.

La description de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer à raison de 15 cents chez l'inspecteur des forêts, les receveurs des domaines à Diekirch, Neuchâteau, Bouillon, Virton, Arlon, Etalle, Bastogne, Houffalize, Wetz, Luxembourg, Echternach, Grevenmacher. Ainsi que chez tous les receveurs des domaines des chefs lieux de provinces du royaume. Liège, le 20 avril 1826.

L'Administrateur des domaines, eaux et forêts du 5me ressort, Ferdinand DEL-MARMOL.

Il sera procédé par le ministère de maître LIOX en son étude à Dinant, le lundi cinq juin 1826, à dix heures du matin, à la vente publique de bois domaniaux, dépendans de l'inspection des eaux et forêts de Dinant, province de Namur.

La descriptions de ces bois se trouve dans le catalogue que l'on peut se procurer à raison de 30 cents chez l'inspecteur des eaux et forêts et les receveurs des domaines à Dinant, Namur, Rochefort et Florennes ainsi que chez tous les receveurs des domaines des chefs-lieux de provinces du royaume. Liège, le 20 avril 1826.

L'Administrateur des domaines eaux et forêts du 5me ressort, Ferdinand DEL-MARMOL.

On demande une servante, rue Féronstrée, n. 822. (420)

Joli appartement garni à louer, marché neuf n° 728.

Baignoire en zinc, à vendre, rue Basse-Sauvinière, n. 796. (402)

() A louer pour le 24 juin prochain, une belle grande maison avec jardins garnis d'arbres à fruits, et jouissant de la vue la plus agréable, située au bas de Pierreuse, n. 330, on peut la voir les lundi, mercredi et vendredi, depuis 2 jusqu'à cinq heures de relevée.

S'adresser pour connaître les prix et conditions chez M. DE-PONTIÈRE, avoué, rue Basse-Sauvinière n. 800.

A vendre à des conditions avantageuses, ou à louer présentement une grande et commode maison, avec un vaste magasin, rue de l'Agneau, n. 426. S'adresser au n. 420, même rue. On pourrait l'échanger contre des terres ou des rentes bien établies.

A vendre trois voitures à trois chevaux et à roues de 18 centimètres presque neuves avec chaînes et cordes, s'adresser pour plus amples renseignements, grande rue de Borcette, n° 472, à Aix-la-Chapelle. (421)

AVIS.

Le huit mai 1826, aux dix heures du matin, il sera procédé, en l'étude du notaire CHAPELLE, à Huy, à la vente aux enchères publiques.

1. D'une belle grande et commode maison, à porte cochère, avec écurie, cour, jardins et terrains, située à Huy, rue du marché aux bêtes, n. 371.

2. De dix huit bonniers métriques P.-B., ou environ, de terre labourable et pâturage, le tout situé au petit Avin, en Condroz, dévolu par Gilles Delcuisinette.

S'adresser au n. 375, en la dite rue, pour avoir inspection de la maison, et audit notaire CHAPELLE, pour connaître les titres de propriété et voir le cahier des charges. (405)

L'on fait savoir qu'à la vente aux enchères des biens immeubles de Mlle Marie-Magdelaine Fraiteur, qui a eu lieu par le ministère du notaire DELEUXHY, le 24 avril 1826, le premier lot a été adjugé pour.

Les 2me, 3e, 4e et 5me réunis. 900 fls. idem.
Le 6me. 200 fls.
Et le 7me. 3600 fls.

Conformément au cahier des charges, toute personne solvable peut, dans la huitaine, surenchérir d'un dixième, chaque lot séparément, en en faisant la déclaration au bas du procès-verbal de vente en l'étude dudit notaire DELEUXHY à Liège. (422)

(882) A louer, pour en jouir de suite le château de Bas-Oha, situé au bord de la Meuse, à trois quarts de lieue de la ville de Huy, dans un site très-agréable, consistant en une belle habitation, avec écuries, remise et autres bâtimens et cinq bonniers métriques 23 perches P. B., jardin, parterre, terrasses, vigne et prairie, plantés d'arbres à fruits et d'agrémens, le tout ne formant qu'un ensemble clos de murs ; plus un terrain en jardin anglais, situé sur la hauteur à proximité dudit château.

S'adresser, pour connaître les prix et conditions, à M. WOOT DE TRIJHE DE WAR, et à M. GRÉGOIRE, notaire, tous deux demeurant rue Fouarges, à Huy.